Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024
ID : 037-213701667-20240628-DEL_2024_31-DE

République Française

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON D'AMBOISE

MAIRIE DE

NEUILLÉ LE LIERRE 37380

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 21 juin 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 6

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-31

Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre

Séance du 28 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :
Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Natacha MOUGEOLLE.
Messieurs Laurent DUCARD, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Danis SIX, Richard THIBAULT.

Absentes excusées :
Corinne DUMONT, Vanessa TESSIER.

Absent :
Dominique NOURRY.

Pouvoir :
Madame Corinne DUMONT donne pouvoir à Madame Blandine BENOIST.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

MONTANT DU LOYER DE LA MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS

Madame Cécile Berland et Monsieur Loïc Pelé ayant un conflit d'intêret avec cette délibération, ils quittent la salle de Conseil Municipal.

Le bâtiment communal situé place de la mairie (anciennement la ressourcerie) étant libre, le projet de le mettre à disposition des assistantes maternelles qui en ont fait la demande, Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour actualiser le montant du loyer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de fixer le loyer du bâtiment communal situé place de la mairie à 300.00 euros mensuels.**

- **autorise Madame le Maire à signer le nouveau bail et tous documents afférents.**

Fait à Neuillé le Lierre, le 28 juin 2024
Le Maire, Blandine BENOIST.